



SLS

Livret d'entretien 2013



Mercedes-Benz

Nous désirons que vous puissiez profiter de votre véhicule Mercedes-Benz. La sécurité et la fiabilité du véhicule sont deux facteurs importants pour y arriver. Afin de maintenir ces facteurs un entretien régulier est nécessaire.

L'amélioration de nos produits étant un objectif que nous ne cessons de poursuivre, nous vous prions de prendre avis que nous nous réservons le droit de modifier les travaux périodiques d'entretien requis pour votre véhicule.

L'information contenue dans ce guide était exacte au moment de l'édition. Au moment de l'entretien prévu par rendez-vous avec votre concessionnaire Mercedes-Benz agréé, l'information la plus récente pour les travaux d'entretien sera utilisée selon l'âge et le kilométrage de votre véhicule. Nous vous prions de vous informer auprès de votre concessionnaire Mercedes-Benz agréé de tout changement dans les travaux d'entretien périodique pour votre véhicule.

Internet

Pour de plus amples renseignements, dirigez-vous sur le site Internet de Mercedes-Benz à l'adresse www.mercedes-benz.ca

PRIÈRE DE NOTER

NOUS RECOMMANDONS FORTEMENT QUE VOUS CONFIEZ LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOTRE VÉHICULE À UN CONCESSIONNAIRE MERCEDES-BENZ AGRÉÉ QUI POSSÈDE TOUT L'ÉQUIPEMENT POUR EXÉCUTER LES TÂCHES D'ENTRETIEN ET QUI UTILISE LES PIÈCES D'ORIGINE MERCEDES-BENZ.


Symboles

Vous trouverez les symboles suivants dans ce livret d'entretien :


Avertissement !



Les consignes d'avertissements attirent l'attention sur les risques susceptibles de mettre votre vie et votre santé en danger ainsi que la vie et la santé des autres.

 *Ce symbole souligne les risques susceptibles d'endommager votre véhicule.*

 Conseils ou informations utiles.

 page Ce symbole vous dirige vers d'autres informations sur le sujet.

Entretien et documentation

PQP-31-13-197-B (12-12) Ed. A © Mercedes-Benz Canada Inc.
Modèles: 197 (SLS)
INTERVALLES FIXES

La reproduction, la traduction ou la copie en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite préalable de notre part. Sujet à modification. Date d'impression 7 décembre 2012. GSP/TID.
Imprimé au USA.

▶ [Redacted]

Modèle

▶ [Redacted]

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

▶ [Redacted]

Date de l'enregistrement initial

▶ [Redacted]

Couleur et code de peinture

▶ [Redacted]

No. de plaque d'immatriculation

▶ [Redacted]

No. de plaque d'immatriculation

▶ [Redacted]

No. de plaque d'immatriculation

▶ [Redacted]

No. de plaque d'immatriculation

▶ [Redacted]

No. de plaque d'immatriculation

▶ [Redacted]

No. de plaque d'immatriculation

▶ [Redacted]

No. de plaque d'immatriculation

▶ [Redacted]

No. de plaque d'immatriculation

Protection de l'environnement

Notre existence sur la planète dépend fondamentalement des ressources naturelles. Or, notre politique a pour objectif d'utiliser ces ressources avec parcimonie tout en répondant aux exigences écologiques et humaines.

La protection environnementale intégrée résume notre politique officielle en la matière. Toutes les conséquences écologiques découlant des procédés de fabrication ou des produits proprement dits sont prises en considération, à la source, lors des prises de décisions administratives.

Il vous est également possible de participer à cet engagement environnemental par la conduite et l'entretien responsables de votre Mercedes-Benz.

Les conditions et votre style particulier de conduite influencent dans une grande mesure la consommation de carburant et le taux d'usure du moteur, des freins et des pneus. Afin de diminuer tant la consommation de carburant que le taux d'usure du véhicule, il y a donc lieu d'observer les points suivants :

- Éviter les courtes randonnées.
- S'assurer que la pression de gonflage des pneus est exacte en tout temps.
- Éviter les accélérations fréquentes et brusques.
- Ne pas transporter de poids inutiles.
- Ne pas réchauffer le moteur si le véhicule est stationnaire.
- Lors du changement de vitesse, s'assurer d'utiliser la vitesse moteur aux 2/3 de son régime maximal uniquement.
- Surveiller la consommation de carburant du véhicule.

L'entretien régulier du véhicule contribue également à la protection de l'environnement. Suivre les intervalles du système d'entretien Mercedes-Benz affichés dans le combiné d'instruments, ainsi que les autres directives décrites dans ce livret.

Nous vous recommandons de faire effectuer les services d'entretien chez un concessionnaire Mercedes-Benz agréé qui utilise les pièces d'origine Mercedes-Benz.

Table des matières

Introduction

Service d'entretien Mercedes-Benz	4
Vérifications régulières	8
Notes au sujet de la garantie	8
Pièces de rechange / matériel de fonctionnement	9
Dossiers d'entretien	9

Entretien du système antipollution	10
---	-----------

Service d'entretien descriptions	13
---	-----------

Entretien 1-20	14
---------------------------------	-----------

Rotation des pneus attestation	20
---	-----------

Inspection avant livraison attestation	21
---	-----------

Attestations

Services d'entretien	22
--------------------------------	----

Introduction

Système d'entretien Mercedes-Benz

Carnet d'entretien

Votre Mercedes-Benz est munie du **Système d'entretien Mercedes-Benz**. Le système d'entretien mesure la distance et le temps écoulé depuis le dernier entretien. De plus, il calcule les tâches d'entretien qui doivent être exécutées ainsi que d'autres interventions d'entretien requis. Le type d'entretien requis à la prochaine visite est montré dans l'affichage multifonction.

Un message, dans l'affichage multifonction, paraît un mois environ avant la date de la prochaine intervention requise. Ce message indique les kilomètres et le nombre de jours avant l'échéance.

Le type de tâches d'entretien est indiqué par les lettres A à H dans l'affichage multifonction. Les types A à H sont classés selon le temps requis pour l'exécution de la tâche, qui peut durer environ une heure (type A) jusqu'à environ huit heures (type H).

Le service d'entretien sera montré en affichant le type A ou B sur l'affichage multifonction. Le type de service montré indique que le service est du type A (mineur) ou B (majeur) est requis (pages 14, 16) et est basé sur le temps écoulé et la distance parcourue depuis le dernier entretien.

Lors de la planification de votre prochaine visite chez le Concessionnaire Mercedes-Benz, mentionnez le type d'entretien indiqué dans l'affichage multifonction. Ceci permettra au concessionnaire Mercedes-Benz de planifier l'entretien de manière plus efficace.

Une liste détaillée des travaux d'entretien commence à la ▷ page 12. Après chaque service d'entretien A ou B, votre Concessionnaire Mercedes-Benz remettra le système d'entretien Mercedes-Benz à l'état initial en confirmant que les travaux d'entretien ont été effectués.

Le concessionnaire agréé qui exécute les travaux d'entretien fera l'attestation de l'exécution des travaux en utilisant la (▷ page 22) et suivantes de ce carnet d'entretien.

Nous nous efforçons sans cesse d'améliorer notre produit et nous demandons votre compréhension à l'effet que nous nous réservons le droit de modifier les travaux périodiques d'entretien requis pour nos véhicules.

L'information contenue dans ce carnet était précise au moment de la publication. Votre concessionnaire agréé Mercedes-Benz utilisera l'information la plus récente pour l'âge et le kilométrage de votre véhicule lors de votre visite planifiée. Nous vous prions de vérifier auprès de votre concessionnaire Mercedes-Benz tout changement aux travaux d'entretien périodiques requis à votre véhicule.

! *Si l'indicateur de service est remis à zéro par inadvertance, le faire inverser par un Concessionnaire Mercedes-Benz agréé. Il doit être remis à l'état initial uniquement après l'exécution des travaux requis, sinon tout dommage du moteur ou autre partie du véhicule résultant de la non conformité aux intervalles d'entretien suggérés n'est pas couvert par la garantie limitée Mercedes-Benz.*

 **Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Veillez noter que des composants ou systèmes dont la défaillance a été entraînée par la non-réalisation d'un travail d'entretien ou sa réalisation en retard par rapport à l'intervalle spécifié sont susceptibles de ne pas alors être couverts par la garantie de véhicule neuf de Mercedes-Benz.

Permutation des pneus

Les pneus de votre véhicule constituent un élément essentiel de sa performance et de sa stabilité. La durée utile des pneus variera notamment en fonction du type de pneus, de la cote de vitesse, des conditions ambiantes, de la charge sur les pneus, de la pression de gonflage, de la surface routière, ainsi que du style de conduite. Par conséquent, Mercedes-Benz recommande de vérifier régulièrement la pression de gonflage et l'usure des pneus, ainsi que le besoin de permutation si applicable à la configuration des pneus de votre véhicule.

La permutation peut s'effectuer sur les véhicules ayant des pneus de mêmes dimensions à l'avant et à l'arrière. En pareil cas, les pneus peuvent être permutés de l'avant à l'arrière, ce qui conservera la direction de rotation prévue des pneus (sur les pneus unidirectionnels, une flèche sur le flanc du pneu indique la direction de rotation prévue du pneu). Dans certains cas, comme lorsque la configuration des pneus n'est pas uniforme (pneus de dimensions différentes à l'avant et à l'arrière), la permutation n'est pas possible.

Si la configuration des pneus de votre véhicule permet la permutation, effectuez celle-ci en accord avec les intervalles recommandés par le fabricant de pneus ou dès les premiers signes d'usure irrégulière de la bande de roulement.

Les recommandations de permutation des pneus du fabricant exigeront au moins une permutation entre les services d'entretien et à tous les services d'entretien indiqués par l'échéancier d'entretien de Mercedes-Benz.

Effectuez la permutation des pneus en accord avec les intervalles recommandés par le fabricant de pneus. Veuillez vous référer à la brochure sur les pneus remise avec les documents du véhicule.

Une page de ce carnet d'entretien est réservée à la permutation des pneus. Inscrivez la date et le kilométrage de chaque permutation des pneus sur cette page (▷ page 20).

Conditions difficiles de fonctionnement

Les intervalles d'entretien sont déterminés de façon à ce que le véhicule, en condition normale de fonctionnement, puisse fonctionner normalement entre les séances d'entretien planifiées. Sous des conditions difficiles les composantes suivantes devraient être remplacées plus souvent :

• FILTRES INTÉRIEURS

Le filtre combiné sont normalement remplacé selon les exigences du système d'entretien Mercedes-Benz. Sous des conditions sévères de poussières, ou lorsque le système de climatisation est souvent utilisé en mode de recirculation d'air, les filtres devraient être remplacés proportionnellement plus tôt et plus fréquemment que ce qu'exige le système d'entretien Mercedes-Benz.



Avertissement!

Prrière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

- **BOUGIES D'ALLUMAGE**

Les bougies d'allumage devraient être remplacées selon les intervalles du système d'entretien. Elles devraient être remplacées plus souvent sous des conditions sévères de fonctionnement (démarrages et arrêts fréquents, ralentis prolongés et conduite soutenue à haute vitesse sur l'autoroute).

- **LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT**

La concentration exacte du liquide de refroidissement devrait être vérifiée avant l'hiver (ou une fois par année dans les régions chaudes). Remplacer le liquide de refroidissement (mélange eau / antigel / anticorrosion) aux intervalles spécifiés pour votre véhicule.

Le remplacement du liquide de refroidissement peut être requis plus fréquemment si le liquide n'est pas maintenu conformément aux instructions et que des produits anticorrosion/ antigel autres que ceux approuvés pour votre véhicule sont utilisés. Pour des directives sur le liquide de refroidissement, voir la section " Liquides de refroidissement " de votre Guide du conducteur. Pour obtenir la liste des produits anticorrosion/ antigel approuvés pour votre véhicule, contacter votre concessionnaire Mercedes-Benz agréé.

- **FILTRE À AIR DU MOTEUR**

On doit remplacer le filtre à air du moteur selon l'intervalle d'entretien spécifié. Des conditions d'utilisation sévère (conduite sur routes poussiéreuses ou non bitumées) pourraient exiger que le filtre à air soit remplacé corrélativement plus tôt.

- **LIQUIDE DE FREIN**

On devrait remplacer le liquide à freins tous les deux ans. On recommande d'utiliser uniquement du liquide à freins approuvé par Mercedes-Benz.

Pièces sujettes à l'usure

Même si le système d'entretien requiert l'inspection des pièces sujettes à l'usure, le système n'est pas en mesure de porter un jugement sur l'état de ces pièces. Seul un technicien spécialisé peut déterminer si une pièce usée doit être remplacée.



Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Huiles et filtres homologués

Les huiles moteur et filtres à huile ont été spécifiquement testés pour leur stabilité dans nos moteurs et leur durabilité en fonction des intervalles du système d'entretien Mercedes-Benz. Les huiles à base de pétrole conventionnelles ne doivent pas être utilisées dans les véhicules Mercedes-Benz muni du système d'entretien.

Les cas suivants ne sont pas couverts par la garantie limitée de Mercedes-Benz pour véhicule neuf :

- L'utilisation d'huiles et de filtres de spécification autre que ceux expressément demandés par le système d'entretien Mercedes-Benz.
- Le changement des huiles et filtres à des intervalles plus grands que ceux demandés au système d'entretien Mercedes-Benz.
- L'usage d'additifs.

Consultez votre concessionnaire agréé Mercedes-Benz pour la liste des huiles et filtres homologués.

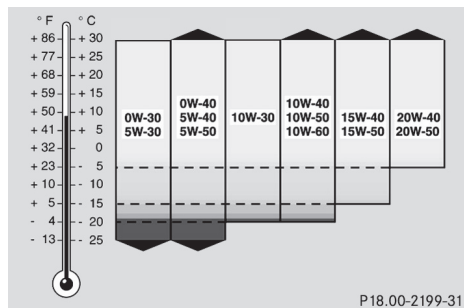
Utilisez le tableau ici pour trouver le numéro de page MB. Référez-vous au Guide du conducteur de votre véhicule pour le type de moteur de votre modèle. Le modèle et le type de moteur se trouvent dans le chapitre "Données techniques" sous la rubrique "Moteur".

Type de moteur	No. de page MB
159	229.5

i Les numéros de page MB se trouvent imprimés sur l'extérieur des contenants d'huile.

Degré de viscosité des huiles moteur

Déterminez la viscosité de l'huile selon la plus basse température anticipée jusqu'au changement d'huile suivant.



Avertissement!

Prrière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Vérifications régulières

Outre les services d'entretien, nous vous recommandons de faire les vérifications suivantes régulièrement (chaque semaine, en faisant le plein ou avant un long voyage, par exemple) :

- **Niveau d'huile moteur** - De plus amples détails au sujet du niveau d'huile se trouvent dans le Guide du conducteur du véhicule.
- **Niveau du liquide de refroidissement** - Se reporter à la procédure exacte de vérification dans le Guide du conducteur.
- **Niveau du liquide du système de freinage** - S'il faut en ajouter, se rendre chez un concessionnaire Mercedes-Benz agréé afin d'en déterminer la cause, comme des fuites ou l'usure des plaquettes de frein, par exemple.
- **Système de lave-glaces** - Si le niveau de lave-glace chute sous le niveau minimum, un message apparaît dans l'écran d'affichage multifonction. Ajoutez du liquide de lave-glaces mélangé à la solution solvant/concentré Mercedes-Benz, vérifiez le fonctionnement et les balais.
- **Vérifiez l'éclairage**
- **État et pression de gonflage des pneus** - Vérifiez toutes les deux semaines au moins. Référez-vous à la section "Pneus et jantes" du Guide du conducteur du véhicule pour les directives et procédures de vérification de la pression et de l'état des pneus.

Pour de plus amples détails sur le choix des liquides, lubrifiants et huiles appropriés à votre véhicule, renseignez-vous auprès de votre concessionnaire Mercedes-Benz.

Notes concernant la garantie

Un vaste réseau de concessionnaires Mercedes-Benz bien équipés est à votre disposition pour tout travail d'entretien et votre concessionnaire Mercedes-Benz agréé est en mesure d'assurer des travaux d'entretien et de réparation professionnels et soignés.

Pour de plus amples détails sur les termes et la couverture de la garantie, veuillez vous reporter au Livret d'entretien et de garantie.



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Afin de conserver vos droits au titre de la garantie en bonne et due forme, veuillez vous conformer aux directives contenues dans le présent Carnet d'entretien même si vous confiez l'utilisation ou l'entretien du véhicule à une tierce personne.

Nous vous recommandons fortement de confier l'entretien de votre véhicule à votre concessionnaire Mercedes-Benz car il possède tout l'équipement voulu pour vous offrir ce service.

Veillez prendre note que l'entretien des moteurs doit être effectué selon des directives spéciales en utilisant un équipement de mesure conforme aux exigences juridiques régissant les systèmes antipollution. Il est interdit d'apporter toute modification ou altération aux composants du système antipollution. Votre concessionnaire Mercedes-Benz est au courant des lois pertinentes.

Pièces de rechange / matériel de fonctionnement

Les pièces d'origine Mercedes-Benz sont recommandées pour l'entretien et les réparations car elles sont conformes à nos spécifications. Il est tout aussi important d'utiliser uniquement les carburants, lubrifiants et liquide antigel/anticorrosion qui répondent aux paramètres de l'usine. Pour de plus amples détails à ce sujet, voir votre concessionnaire Mercedes-Benz.

Dossiers d'entretien

Votre concessionnaire Mercedes-Benz agréé attestera, dans le Carnet d'entretien, les travaux effectués sur votre véhicule.

Le Carnet d'entretien ne tient pas compte de tout travail de réparation autre que ceux qui y sont décrits. Il importe donc de garder tous les reçus pertinents avec les dossiers de votre véhicule.

Pour de plus amples informations au sujet de la garantie, veuillez vous reporter au Livret d'entretien et de garantie.

Votre concessionnaire Mercedes-Benz sera heureux de vous renseigner davantage sur l'entretien de votre véhicule.

Mercedes-Benz Canada Inc.
Une société de Daimler



Avertissement!

Prrière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Entretien du système antipollution

Moteurs à essence

Carnet d'entretien

L'agence américaine pour la protection de l'environnement et, en Californie, l'Air Resources Board, ont certifié que les systèmes antipollution de votre véhicule sont conformes aux normes de dépollution des véhicules de l'année automobile 2013. Ce véhicule répond également aux normes antipollution des véhicules automobiles canadiens.

Pour être certain que le système antipollution fonctionne tel que prévu, il faut veiller à l'entretien régulier de tous les composants du véhicule qui influencent la composition des gaz d'échappement et d'évaporation.

Le propriétaire du véhicule est responsable de l'entretien régulier du système antipollution, ainsi que de l'emploi de super carburant sans plomb avec indice antidétonant d'au moins 91 (affiché sur la pompe) dans tous les modèles, à moins d'avis contraire.

Consultez le livret de garantie et le Guide du conducteur pour plus d'informations.

Le défaut d'entretenir adéquatement le système antipollution peut occasionner des réparations qui ne sont pas couvertes par les garanties des systèmes antipollution.

L'explication de chaque tâche d'entretien est donnée à la (▷ page 12).

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Consigne sur le système antipollution - Moteurs à essence

Votre Mercedes-Benz est équipé d'un catalyseur trifonctionnel et d'une sonde d'oxygène en boucle fermée conformes aux normes dépolluantes courantes. Maintenez votre véhicule en bon état de fonctionnement conformément aux recommandations d'entretien proposées.

Les directives suivantes doivent être respectées :

- a) Pour tous les modèles avec moteur à essence, n'utiliser que du carburant super sans plomb avec un indice d'octane d'au moins 91 (tel qu'indiqué à la pompe) à moins de recommandation contraire.** Autrement le moteur risque d'être endommagé. Voir les précautions à prendre dans le Guide du conducteur.
- b) Le carburant au plomb ne doit pas être utilisé en aucune circonstance,** sinon les composants du système antipollution seront endommagés.
- c) Sur certains modèles, il est permis d'utiliser de l'éthanol (E85).** Les modèles pouvant fonctionner aussi au carburant E85 sont munis d'une étiquette sur le volet de remplissage de carburant indiquant 'Premium gasoline or E85 only!' (essence extra ou E85 seulement). Ne pas utiliser d'éthanol (E85) pour faire fonctionner quelque véhicule que ce soit à moins qu'il soit clairement indiqué que le véhicule est compatible avec le carburant à l'éthanol (E85). Des dommages au moteur pourraient être encourus si un carburant impropre est utilisé. Voir le guide du conducteur pour les mesures spéciales à suivre.

d) Les services d'entretien recommandés pour le moteur doivent être exécutés en totalité et aux intervalles prescrits.

Le réglage précis de l'allumage et le fonctionnement approprié des bougies par exemple sont importants pour assurer la durée utile des catalyseurs. Le défaut d'exécuter correctement les services d'entretien recommandés peut affecter défavorablement le système antipollution du véhicule et en réduire la durée utile.

e) Le fonctionnement du système antipollution ne doit être altéré d'aucune façon.

Les altérations sont interdites par la loi et risquent, en outre, d'endommager les catalyseurs, d'augmenter la consommation de carburant et de compromettre l'état de fonctionnement du moteur.

f) Les irrégularités de fonctionnement du moteur devraient être rectifiées immédiatement par un concessionnaire Mercedes-Benz agréé.

De telles irrégularités de fonctionnement peuvent affecter défavorablement le rendement du système antipollution.

Si le témoin d'anomalie moteur « CHECK ENGINE » s'allume dans le combiné d'instruments pendant que le moteur est en marche, il signale une anomalie possible du système de gestion moteur ou du système antipollution.

Nous recommandons de faire vérifier cette anomalie dès que possible.



Avertissement!

Prrière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Description des tâches d'entretien du système antipollution

La composition des gaz d'échappement est influencée non seulement par le dispositif spécial de contrôle des gaz polluants mais aussi par divers composants moteur et leur réglages.

Par conséquent, l'entretien du système antipollution doit inclure ces composants moteur. Certains travaux ne sont que des tests en réalité, mais ils sont tous aussi importants car ils permettent de détecter plus tôt toute anomalie susceptible d'augmenter les émissions polluantes. Il en coûte généralement moins cher d'effectuer la rectification immédiatement plutôt que d'attendre et de s'exposer à des réparations plus coûteuses. Les intervalles d'entretien sont établis de sorte que, dans des conditions normales de conduite, le véhicule devrait fonctionner correctement entre les services.

Changement d'huile moteur et filtre

Vidangez l'huile moteur et changez le filtre tel que stipulé dans ce livret concernant votre véhicule. Si la consommation d'huile augmente, en déterminer la cause et prendre les mesures de rectification nécessaires. Ne pas remettre l'indicateur d'entretien à l'état initial après avoir rectifié le niveau d'huile ou effectué une vidange d'huile entre les intervalles respectifs ou 1 an.

Remplacez l'élément de filtre à air

Dans des conditions normales de poussière, remplacez l'élément de filtre à air tel que stipulé dans ce livret concernant votre véhicule. Nettoyez le couvercle et le boîtier du filtre à air avant d'enlever l'élément du filtre à air. Dans des conditions d'utilisation intensive, l'élément du filtre à air doit être remplacé plus souvent.

Remplacez le filtre à carburant

Remplacez le filtre à carburant à environ tel que stipulé dans ce livret concernant votre véhicule.

Vérifiez l'état de la courroie Poly-V

La courroie poly-V est sujette à l'usure et au vieillissement. Vérifiez le fendillement et les fissures à chaque entretien de service 2. La remplacer si nécessaire.

Remplacez les bougies d'allumage

Les bougies d'allumage sont sujettes à l'érosion de l'électrode et doivent être remplacées en fonction du kilométrage spécifié au Service d'entretien, ou plus fréquemment si le véhicule est conduit dans des conditions sévères.



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Tâches d'entretien requises sur le véhicule (incluant l'entretien du système antipollution)

Notes:

Les tâches d'entretien doivent être exécutées selon le nombre de km ou d'années indiquées (selon la première éventualité), sauf lorsqu'aucun intervalle n'est disponible ou autrement indiqué.

Si le véhicule dépasse le kilométrage indiqué par le service d'entretien, continuez à faire exécuter les tâches d'entretien aux moments et aux kilométrages demandés (selon la première éventualité).

La description détaillée de chaque tâche d'entretien se trouve à la (▷ page 14).

Pour une description des tâches d'entretien du système antipollution voir la (▷ page 12).



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service A à 15,000 KM ou 1 an; puis aux 30,000 KM ou 2 ans**Compartment moteur**

Vérifier le bon fonctionnement du loquet, du loquet de sécurité et des charnières du capot moteur

Batterie principale : vérifier et corriger le niveau de liquide

Vérifier l'état de la batterie principale au moyen du vérificateur « Midtronics MCR »

Nettoyer la région visible du déflecteur d'eau

Vérifier le niveau des liquides suivants, corriger au besoin. S'il y a perte de liquide, déterminer la cause et réparer (avec bon de travail distinct)

Système de freinage

Système de lave-glace

Servodirection

Système de refroidissement du moteur, protection antigel et anticorrosion

Intérieur

Réinitialiser l'indicateur d'entretien dans le bloc d'instrumentation

Contrôle de fonctionnalité

Klaxon, lampes témoin/d'avertissement, éclairage et éclairage intérieur/extérieur, appel de phare, feux de circulation de jour

Essuie-glace, système de lave-glace, système de nettoyage de phare

Roues, freins

Examiner les pneus pour y déceler dommages et fissures, mesurer la profondeur de la semelle et la noter en mm

Vérifier l'épaisseur des plaquettes de freins avant et arrière

Vérifier visuellement les composants du système de freinage, canalisations, tuyaux, étriers

Corriger la pression de gonflage des pneus

Activation du système de surveillance de pression des pneus (TPMS)

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service A à 15,000 KM ou 1 an; puis aux 30,000 KM ou 2 ans**Coffre**

Vérifier l'éclairage de coffre

Véhicule avant / arrière

Vérifier l'état des balais d'essuie-glace

Partie sous-jacente de véhicule

Vérifier la protection de caisse sous-jacente

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Entretien B à 30 000 km ou 1 an; ensuite à tous les 30 000 km ou 2 ans**Compartiment moteur****Fuites - Composantes majeures**

Vérifiez les traces de frottement, cheminement des conduites, composantes endommagées.

En cas de fuite, déterminer la cause et réparer (avec bon de travail distinct).

Vérifier toutes les pièces visibles pour y déceler fuites ou dommages

Nettoyer la région visible du déflecteur d'eau

Vérifiez le fonctionnement du loquet, du verrou de sécurité et des pentures du capot

Batterie de démarrage, vérifiez et corrigez le niveau de liquide

Vérifiez l'état de la courroie poly-V

Batterie de démarrage, vérifiez l'état avec l'outil « Midtronics MCR »

Vérifier le niveau des liquides suivants, corriger au besoin. S'il y a perte de liquide, déterminer la cause et réparer (avec bon de travail distinct)

Système de freinage

Direction assistée

Système de freinage

Système de refroidissement du moteur, protection antigel et anticorrosion

Intérieur

Remettez l'indicateur d'entretien dans le combiné d'instruments à la valeur initiale

Remplacer le filtre combiné

Toit souple : nettoyer les joints d'étanchéité et y appliquer du lubrifiant (le cas échéant)

Vérification du fonctionnement

Vérifiez le frein de stationnement (test de fonctionnement seulement)

Klaxon, lampes d'avertissement/témoin, éclairage intérieur/extérieur et d'ambiance, dispositif d'appel de phares, feux de circulation de jour

Essuie-glace, système de lave-glace, système de nettoyage de phare

Vérifiez les ceintures et boucles de sécurité contre des signes d'usure extérieure ainsi que leur fonctionnement

Vérifier le bon fonctionnement des lampes témoin du bloc d'instrumentation et de l'éclairage intérieur



Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Entretien B à 30 000 km ou 1 an; ensuite à tous les 30 000 km ou 2 ans**Roues, freins**

Examiner les pneus pour y déceler dommages et fissures, mesurer la profondeur de la semelle et la noter en mm

Vérifier l'épaisseur des plaquettes de freins avant et arrière

Vérifier visuellement les composants du système de freinage, canalisations, tuyaux, étriers

Corriger la pression de gonflage des pneus

Activation du système de surveillance de pression des pneus (TPMS)

Sous le véhicule**Fuite – Composants principaux**

Vérifiez les traces de frottement, cheminement des conduites, composantes endommagées.

En cas de fuite, déterminer la cause et réparer (avec bon de travail distinct).

Vérifier la protection de caisse sous-jacente

Vérifier toutes les pièces visibles pour y déceler fuites ou dommages

Vérifier s'il y a du jeu dans les rotules d'essieu avant, vérifier les gaines de caoutchouc

Vérifier s'il y a du jeu dans les rotules d'essieu arrière, vérifier les gaines de caoutchouc

Faire l'inspection de l'état des composants mécaniques de direction ainsi que des gaines de caoutchouc

Coffre

Vérifier l'éclairage de coffre

Vérifier la date limite de TIREFIT, remplacer au besoin (facture distincte)

Véhicule avant / arrière

Vérifier et corriger le réglage de phare

Vérifier l'état des balais d'essuie-glace

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Entretien 3 - à tous les entretiens**Compartiment moteur**

Moteur - vidange d'huile et remplacement de filtre

Entretien 4 - à tous les 2 ans

Vérifier la carrosserie pour y déceler des dommages à la peinture

Partie sous-jacente de véhicule

Châssis et composants porteurs de charge: Vérifier pour y déceler des dommages et de la corrosion

Compartiment moteur

Remplacer le liquide à freins

Entretien 8 - à tous les 60 000 km / 4 ans**Compartiment moteur**

Remplacer l'élément de filtre à air

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Entretien 11 - à tous les 240 000 km / 15 ans**Sous le véhicule**

Remplacer le filtre à carburant

Entretien 12 - à tous les 80 000 km / 4 ans**Compartiment moteur**

Remplacer les bougies d'allumage

Entretien 13 - à tous les 240 000 km / 15 ans**Sous le véhicule**

Remplacer le liquide de refroidissement

Entretien 20 - à tous les 60 000 km / 4 ans**Sous le véhicule**

Vidange d'huile de la boîte de vitesses à double embrayage

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Exécutée selon les recommandations du manufacturierNuméro d'identification du véhicule (NIV) Date **Service d'entretien terminé:**

Tampon/Signature _____

Carnet d'entretien

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 12.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Boîte de vitesses à double embrayage

Tampon/Signature

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 12.

Número d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Boîte de vitesses à double embrayage

Tampon/Signature



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 12.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Boîte de vitesses à double embrayage

Tampon/Signature

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 12.

Número d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Boîte de vitesses à double embrayage

Tampon/Signature



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 12.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Boîte de vitesses à double embrayage

Tampon/Signature

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 12.

Número d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Boîte de vitesses à double embrayage

Tampon/Signature



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 12.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Boîte de vitesses à double embrayage

Tampon/Signature

**Attention!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 12.

Número d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Boîte de vitesses à double embrayage

Tampon/Signature



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 12.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Boîte de vitesses à double embrayage

Tampon/Signature

 **Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 12.

Número d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Boîte de vitesses à double embrayage

Tampon/Signature



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 12.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Boîte de vitesses à double embrayage

Tampon/Signature

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 12.

Número d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Boîte de vitesses à double embrayage

Tampon/Signature



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 12.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Boîte de vitesses à double embrayage

Tampon/Signature

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 12.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Boîte de vitesses à double embrayage

Tampon/Signature



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 12.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Boîte de vitesses à double embrayage

Tampon/Signature

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.